

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Questions spéciales 3			
Ancien Code	SOAS3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	38 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Laetitia DELANDE (laetitia.delande@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Nathalie GERARD (nathalie.gerard@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C Introduction au management du non marchand 24 h / 1 C

SOAS3B03D Créativité et travail social 12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E Droit européen 18 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X Droit européen 18 h / 2 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS3B03A Analyse des organisations et intervention sociale 14 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C	Introduction au management du non marchand	10
-----------	--------------------------------------------	----

SOAS3B03D	Créativité et travail social	10
-----------	------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B03A	Analyse des organisations et intervention sociale	10
-----------	---------------------------------------------------	----

SOAS3B03B	Projets collectifs - voyages d'études	10
-----------	---------------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs -, la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

La place de la créativité dans le travail social pose avec acuité la question des marges de manœuvre dont dispose l'assistant social dans son champ d'intervention. Ce faisant, les disciplines de ces UE (Artistique, Déontologie, Sociologie, Méthodologie et Droit) mobilisent chez l'étudiant des compétences lui permettant de s'autoriser à être créatif en développant une conscience de ses pratiques et une compréhension du contexte sociétal et institutionnel dans lequel il intervient.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit européen			
Ancien Code	18HD_SOAS3B03X	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAH3034		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours doit permettre à l'étudiant de

- Comprendre l'importance et l'influence de l'ordre juridique international dans l'ordre juridique belge
- Développer la dimension européenne des questions sociales dans la formation
- Reconnaître les principales organisations internationales – particulièrement l'union européenne-, leur rôle, leur fonctionnement et leur apport en droit social et en droit de l'homme
- Être outillé pour aborder avec efficacité l'actualité et les enjeux qui y sont développés notamment en matière sociale et des droits de l'homme

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de

- Identifier et situer les institutions au niveau international et européen
- Décrire et comparer leurs objectifs, leurs missions, leur fonctionnement, leur principale réalisation, leur influence sur notre modèle social
- Illustrer les implications des décisions prises au niveau européen sur la vie sociale du citoyen
- Identifier et expliquer les droits de l'homme à travers le droit international public et certaines institutions

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours se divisera en plusieurs volets :

1. L'Europe : ses compétences, historique, fonctionnement institutionnel
2. Les droits de l'homme à travers le droit international public au niveau de l'Union Européenne
3. La politique de migration et d'asile de l'UE

Démarches d'apprentissage

Le cours se présente sous la forme d'un exposé avec comme base un power point.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des QCM permettront à l'étudiant de se situer dans la compréhension du cours.

Sources et références

- ALEDO L-A (2009), Le droit international public, Dalloz
- BITSCH M-T (2008), Histoire de la construction européenne. De 1945 à nos jours, Editions Complexes.
- COSTA O. et BRACK N. (2014), Le fonctionnement de l'Union Européenne, Editions de l'Université de Bruxelles
- DELEERSNIJDER H. (2014), Démocraties en péril : L'Europe face aux dérives du national-populisme, Renaissance du livre
- DELORS J. et DOLLE M. (2009), Investir dans le social, Odile Jacob
- GRASS E. (2013), L'Europe sociale, La documentation française
- GROSSMAN E et SAUGIER N. (2007), Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE, De Boeck
- JACQMIN D. et RIGO E. (2014), Cour pénale internationale. Quelle justice pour les crimes de masse, Couleur livres
- JACQUE J-P. (2010), Droit institutionnel de l'Union Européenne (6ème édition), Dalloz
- MARGUENAUD J-P (2008), La cour européenne des droits de l'homme, Dalloz
- MATHIEU G et VAN KEIRSBILCK B. (dir), (2014), Les droits de l'enfant expliqués aux grands, Couleur livres
- MERAND F et WEISBEIN J. (2011), Introduction à l'Union Européenne : institutions, politique et société, De Boeck
- ONU (2011), ABC des Nations Unies, Bruylant
- PINON X. (2011), Le conseil de l'Europe : une organisation au service de l'homme, LGDJ
- PRIOLLAUD F-X et SIRITZKY D. (2010), Les traités européens après le traité de Lisbonne, Textes comparés, La documentation française.
- RENUCCI J-F (2013), Droit européen des droits de l'homme : droits et libertés fondamentaux garantis par la CEDH, LGDJ
- SAURON J-L. (2008), Comprendre le traité de Lisbonne, Gualino éditeur
- SEILER D-L (2014), Qu'est-ce que l'Europe, Editions de l'Université de Bruxelles collection sciences politiques.
- TELO M. (2005), L'état et l'Europe : Histoire des idées politiques et des institutions européennes, Editions Labor
- VAN BUEREN G. (2008), Les droits des enfants en Europe, Edition du conseil de l'Europe
- VAN RAEPENBUSCH S. (2005), Droit institutionnel de l'Union Européenne, Larcier
- VERHOEVEN J. (2000), Droit international public, précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Larcier
- VINCENT G. coord. (2007), L'avenir de l'Europe sociale : solidarités, droit et protections sociales, L'Harmattan
- ZILLER J. (dir.) (2008), L'Union Européenne : Edition traité de Lisbonne, La documentation française.

Syllabus

note de cours

presse écrite

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

power point.

traité de l'Union Européenne - Traité de fonctionnement de l'Union Européenne

articles de presse

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).